

L'an deux mille onze et le quinze novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. RUET Guillaume - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme BROUSSE Patricia - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle FEVRE Déborah.

Absents excusés représentés : Mme CARAVEL Pascale (procuration à M. ROTGER Michel) - Melle BORSATO Louise (procuration à Melle OUARTI Farah) - M. MILLET Gérald (procuration à Mme BEAUDOUVI Anne-Marie) - Melle IGOLEN Marie (procuration à M. LEROY Pierre).

A été nommé secrétaire : Melle OUARTI Farah.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011 et prend note des rectifications apportées par Monsieur Louis Legrand.

Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011.

I. **COMMUNICATIONS:**

- a) Le Conseil Municipal a pris connaissance des Avenants inférieurs à 5% (signés conformément aux délibérations du 14 avril 2009 et du 21 septembre 2010) concernant la réhabilitation et extension d'un logement communal pour l'aménagement d'une micro-crèche
- b) Le Conseil Municipal a pris connaissance des attributaires des marchés pour l'aménagement d'un giratoire et réalisation des voiries de la partie nord ZAC 6NA.

II. **DELIBERATIONS :**

Lors de sa séance du 15 novembre 2011, le conseil municipal :

DECIDE par 23 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), de procéder à des réajustements de crédits dans le budget principal de l'exercice 2011 par une décision modificative n° 3 du budget principal et **AUTORISE** le Maire à recouvrer les recettes correspondantes et à procéder au mandatement des dépenses.

DECIDE par 23 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), de procéder à des réajustements de crédits dans le budget annexe « BASSINS DE RETENTION » de l'exercice 2011 par une décision modificative n° 1.

PROPOSE par 23 voix pour, 2 contre (Mme MACE Jocelyne et M. GAUTHIER Pascal) et 5 abstentions (M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia), d'actualiser à compter du 03 Janvier 2012, les divers tarifs, avec une augmentation moyenne de 1,50 %.

DECIDE par 24 voix pour et 6 abstentions (M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Déna), de calculer le quotient familial comme suit : Revenu Brut Global 12 Mois x nombre de parts du foyer, 2 parts sont attribuées à une personne seule (célibataire, veuve ou divorcée) ainsi qu'à un couple marié, pacé ou vivant en concubinage, 1 Part est attribuée pour chaque enfant à charge. Le Centre de Loisirs, le Club Jeunesse, les mini camps du Centre de Loisirs et du Club Jeunesse, l'Ecole des Sports, le Baby-Sports, les Garderies Périscolaires et la Restauration scolaire sont concernés par ce calcul du Quotient Familial.

DECIDE par 23 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Déna), d'instituer le taux de 2,20 % de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal pour une durée d'un an reconductible et **D'EXONERER** en totalité les constructions aidées par l'Etat hors PLAÏ ainsi qu'à hauteur de 50 % les commerces de détail inférieur à 400 m².

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant deux emplois occasionnels à temps complet d'une durée de 3 mois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à compter du 01/12/2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en supprimant l'emploi de brigadier-chef principal à compter du 16/11/2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en supprimant l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe inoccupé à compter du 16/11/2011.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 16/12/2011 au service financier.

RETIRE par 29 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal), l'avenant n°7 du lot 19 « électricité » passé avec l'entreprise SPIE.

FIXE par 23 voix pour et 7 contre (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Déna), le prix de vente des parcelles cadastrées section ZB n°240, 244 et 247 à 1 100 899,69€ à la société Sainte Jeanne et **MODIFIE** la délibération n°19.02.2011 du 22 février 2011 en mentionnant le prix global des 3 parcelles à hauteur de 1 .109.151, 26 €.

EMET à l'UNANIMITE un avis favorable à l'acquisition des parcelles AI n°1, n°2, n°18 et n°22 situées aux Saussets au prix de 54 964,80 euros.

EMET à l'UNANIMITE un avis favorable aux prix de vente du groupe immobilier de 20 logements « Les Aubépines » situé 23 rue de Pommard à Chevigny-Saint-Sauveur proposés par SCIC HABITAT.

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 1 134 € à la Banque Alimentaire de Bourgogne.

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer un complément de subvention au titre de l'exercice 2011 aux écoles Primaire du Buisson Rond et Maternelle Ez Allouères à prélever sur leurs crédits de fonctionnement votés au budget primitif 2011, soit : 469,50 € pour l'école Primaire du Buisson Rond et 300 € pour l'école Maternelle Ez Allouères.

DECIDE à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 250 € au Comité Départemental de la Prévention Routière.

APPROUVE à l'UNANIMITE le contenu de la convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel du lotissement le Clos en Mont Veaux.

PREND NOTE du rapport d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Réseaux Téléphoniques de PLOMBIERES LES DIJON.

PREND CONNAISSANCE du compte rendu d'activité de concession GRDF de 2010.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.